

Séance du 18 septembre 2026

L'an deux mil vingt-six, le dix-huit septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique ordinaire sous la Présidence de Sylvain Conduché, Maire.

Présents : Mrs Arnaud, Conduché, Michel, Sinel et Stefanou, Mmes Besson, Chiron, Mialhe, Michel et Puravet

Excusé : Mr Desfarges

Formant la majorité des membres en exercice.

M. Stefanou a été désigné secrétaire.

Nombre de conseillers :

En exercice : 11

Présents : 10

Date de convocation : 14/09/2026

Date d'affichage : 14/09/2026

Délibération n°20260918_048

Objet : Adhésion à l'association des Communes forestières de l'Allier

Le Maire présente l'Association des Communes forestières de l'Allier et son réseau :

- il est fait état des actions et du rôle tenu par celle-ci tant au niveau départemental que national pour la bonne défense des intérêts de la propriété forestière communale et de la promotion du développement des territoires ruraux pour la forêt ;
- il expose l'intérêt pour la commune de Lalizolle d'adhérer à l'Association des Communes forestières de l'Allier et à la Fédération nationale pour toute question relevant de l'espace forestier et de la filière bois.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'adhérer à l'Association des Communes forestières de l'Allier, et à la Fédération nationale des Communes forestières, et d'en respecter les statuts,
- accepte de payer une cotisation annuelle de 90 €,
- charge M. le Maire de signer les documents nécessaires à cette adhésion,
- mandate celui-ci pour représenter la commune de Lalizolle auprès de ces instances (Association départementale, Fédération nationale).

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Sylvain Conduché

